

Experts-comptables et
commissaires aux comptes associés

« LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT »
Association régie par les dispositions de la loi
du 1er Juillet 1901
64, Route d'Olivet
45100 ORLEANS

EXERCICE 2012

Clos le 31 décembre 2012

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A. Michel CREUZOT

Société de Commissaires aux Comptes

MICHEL CREUZOT

S.A. au capital de 336 000 Euros
R.C.S. Orléans 837.050.772
N° TVA Intracommunautaire : FR 32 837 050 772

Siège Social : 19, rue de la Bosserie
45504 GIEN Cedex

☎ : 02.38.67.08.05 / Fax : 02.72.34.22.01
E-mail : mcreuzot@mcreuzot.com

*Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Orléans*

8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS Cedex 2
☎ 02.38.66.36.81 / Fax : 02.76.34.19.96

60, faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS
☎ 02.38.30.29.66 / Fax : 02.76.34.19.97

22, rue de la Gare - B.P. 2
91670 ANGERVILLE
☎ 01.64.95.38.07 / Fax : 02.76.34.19.94

17, boulevard Buyser
45250 BRIARE
☎ 02.38.31.20.34 / Fax : 02.76.34.19.95

4, Pierre Nobel
45700 VILLEMAMDEUR
☎ 02.38.89.55.55 / Fax : 02.76.34.19.99

134 bis, route de Saint-Mesmin
45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
☎ 02.38.66.30.26 / Fax : 02.76.34.19.98



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2012

Clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **Loiret Nature Environnement**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé page 1 de l'annexe concernant le changement de méthode de valorisation de la provision sur congés payés au 31 décembre 2012.



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent les commentaires suivants :

- Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.
- Nous nous sommes assurés de la conformité des éléments retenus pour la valorisation de la provision pour indemnités de départ en retraite et de la correcte information qu'il en est donnée dans en page 1 de l'annexe aux comptes annuels.

III. Vérifications et informations spécifiques

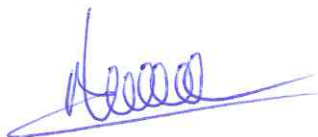
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Orléans, le 8 mars 2013

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOUIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social

BILAN au 31 décembre

LOIRET NATURE
ENVIRONNEMENT

en €

		PASSIF			
		2012	2011	2012	2011
ACTIF					
IMMOBILISATIONS					
		102 819,72	90 847,88	127 725,15	117 208,24
Terrain "Station"	valeur d'acquisition	9 270,81			
Terrain "Croix de Micy"	total amorti	3 227,50			
	valeur nette	12 498,31			
Logiciels		5 900,52			
Maison de la Nature & de l'Env.		4 653,24			
Amenagements de la M.N.E.		68 602,06			
Equip camera balbuzard		18 617,14			
Véhicules		67 658,58			
Matériels de bureau		30 887,95			
Matériels micro-informatiques		1 149,14			
Mobilier		14 922,22			
Autres matériels et outillages		7 899,51			
Matériels d'animation		12 777,39			
		28 794,96			
		341 439,89			
		251 118,48			
		90 321,41			
CREANCES					
Clients - produits à recevoir			283 421,50		
Fournisseurs avances versées		94 405,11			
Subventions et autres créances		59,90			
Personnel et comptes rattachés		168 657,80			
		457,36			
TRESORERIE					
Livret			60 386,37		
Valeurs mobilières					
Compte courant					
Caisse					
		186 067,05			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
		1 099,38	1 539,87	465,00	8 195,00
TOTAL		553 566,32	436 195,62	553 566,32	436 195,62
PASSIF					
FONDS ASSOCIATIFS et REPORTS					
RESULTAT DE L'EXERCICE					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NETTES					
subventions brutes					
amortissements des subventions					
PROVISIONS POUR RISQUES (IFC)					
FONDS DEDIES					
Engagements à réaliser sur subventions attribuées					
DETTES					
Sociales et fiscales					
Provision congés payés					
Fournisseurs divers & charges à payer					
Subvention à reverser					
Personnel et comptes rattachés					
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE					
TOTAL		553 566,32	436 195,62	553 566,32	436 195,62

COMPTE DE RESULTAT

en €

CHARGES	2012		2011		PRODUITS		2012		2011	
60-ACHATS		24 613,20		26 206,88		70-VENTES		136 614,16		132 153,28
Achats pour stands	818,24				Ventes diverses	1 357,93				
Eau, électricité, chauffage	1 531,64				Animations et formations	37 036,63				
Carburant	2 627,00				Inventaires et expertises	89 391,98				
Fournitures, petits équipements	19 636,32				Remboursement déplaçts, frais d'envoi	8 827,62				
61-SERVICES EXTERIEURS		145 409,55		104 152,17		74-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		3 388,00		8 726,00
Prestations de services	130 249,75				Municipalités (23 communes)	3 388,00				
Locations et crédit bail	3 735,70									
Entretien et maintenance	5 551,18				74-SUBVENTIONS & CONVENTIONS SUR POSTES					
Assurances	4 093,58				Minist. Envir. - gestion Réserve Naturelle	115 260,00				
Documentation et abonnements	1 363,34				Conseil général - animation Réserve Naturelle	23 000,00				
Frais de séminaires	416,00				Contrats aidés	1 500,00				
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS		37 012,31		39 042,28		75-AUTRES PRODUITS DE GESTION		20 037,16		12 885,44
Honoraires	3 239,48				Cotisations	7 000,00				
Salons, conférences, expos, concours	3 425,92				Droits d'auteur	8 522,34				
Frais déplacements, missions, réception	21 643,03				Remboursements Formations et divers	4 514,82				
Affranchissements	4 309,20									
Téléphone	3 305,92				76-PRODUITS FINANCIERS					
Services bancaires	540,93									
Adhésions et cotisations diverses	547,83									
63-IMPOTS ET TAXES		30 440,36		26 408,36		77-SUBVENTIONS/CONVENTIONS SUR OPERATIONS		528 588,72		328 128,82
Taxes / salaires et formation professionnelle	28 896,00				EUROPE-FEADER : Réserve + Valmares	86 244,90				
Taxe foncière	1 097,00				DREAL	51 675,00				
Taxes diverses	447,36				PLGN / LPO	12 860,00				
64-CHARGES DE PERSONNEL		462 640,30		447 626,48		ARS	9 300,00			
Salaires bruts	337 024,51				Région Centre	120 754,00				
Varation provision pl/ congés payés	5 002,00				Agglo d'Orléans	13 617,00				
Charges sociales	116 767,84				Communes - conventions sur projets	41 741,51				
Organismes formation	2 537,80				Agence de l'Eau Loire-Bretagne	120 828,31				
Gratifications aux stagiaires	1 308,15				ADEME	12 000,00				
65-AUTRES CHARGES DE GESTION		17 692,12		8 662,17	ONF	10 096,00				
Cotisations (dont Nature Centre / FNE)	985,99				Nature Centre	6 807,00				
Droits d'auteurs et divers	16 706,13				Graine Centre	2 625,00				
66-CHARGES FINANCIERES		0,00		24,37	CNRS / Principasol	19 380,00				
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES		118,00		442,20	Fondations : N.Hulot / Norauto	8 000,00				
68-DOTATIONS ET PROVISIONS		27 341,36		26 773,71	Autres subventions et conventions	12 660,00				
Dotations aux amortissements	20 525,81				77-AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Dotations aux provisions	6 815,55				Quote part annuelle subv d'investissement	16 185,08				
689-ENGAG. A REALISER S/ SUBV. ATTRIBUEES		132 992,92		33 866,69	Dons + divers	6 048,00				
TOTAL DES CHARGES		878 260,12		713 205,31	789-REPORT RESSOURCES NON UTILISEES/SUBV. ATTRIBUEES					
Résultat de l'exercice (excédent)		7 528,48		10 516,91						
TOTAL GLOBAL		885 788,60		723 722,22	TOTAL DES PRODUITS			885 788,60		723 722,22
					TOTAL GLOBAL			885 788,60		723 722,22

communes
Ascoux
Beaugency
Bou
Châlette s/ Loire
Châteauneuf s/ Loire
Chécy
Chilleurs aux Bois
Combleux
Dadonville
Jargeau
La Chapelle St Mesmin
La ferté St Aubin
Mardié
Marceau aux prés
Malessherbes
Olivet
St Denis en Val
St Hilaire St Mesmin
St Jean de Braye
St Jean de la Ruelle
St Jean le Blanc
Semoy
Villemandeur

LNE – ANNEXE clôture des comptes 2012

Règles et méthodes comptables

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

Calcul de la provision pour Congés Payé :

En base « salaire de référence » il a été retenu les salaires bruts perçus lors des 12 derniers mois x 10% et non plus le salaire de décembre. Cela semble plus cohérent dans la durée car certains salariés peuvent avoir un temps de travail qui évolue durant l'exercice. De plus, cette méthode prend en compte d'éventuelles primes ou heures supplémentaires. Il n'y a aucun autre changement sur les autres paramètres de calcul de cette provision.

Provision pour Indemnités de fin de carrière

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues sont :

- ✓ Taux d'actualisation : 4,68 % (au 31/12/12) – Taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (obligations corporates AA) cf taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).
- ✓ Revalorisation salariale annuelle +1,00 %.
- ✓ Taux de charges patronales (4% apprenti, 55% cadre, 45% non cadre).
- ✓ Droits conventionnels établis à partir de la convention collective animation.
- ✓ Taux de turnover : fort pour les apprentis, moyen pour les cadres et non cadres.
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2009.
- ✓ Taux de départ volontaire 50%, taux de mise à la retraite employeur 50%.
- ✓ Age de départ à la retraite à taux plein : 65-67 ans.
- ✓ Salaire brut moyen mensuel : apprenti 450€, cadre 2700€, non cadre 1709,55€.

Compte-tenu de l'ensemble des paramètres retenus, le montant de l'engagement s'élève à **51 055,90€** au 31/12/12.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur le mode linéaire.
Les durées d'amortissement prévues pour dépréciation des immobilisations sont :

- Logiciels 3 ans
- Immeuble 20 ans
- Gros aménagement des locaux (toiture) 25 ans
- Aménagement des locaux 10 ans
- Installations, agencements de sites 5 ans
- Véhicules 5 ans
- Matériels de bureau 5 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Matériels d'ameublement 5 ans
- Autres matériels et outillages 5 ans
- Matériels d'animation 3 ans

Immobilisations

Tableau des immobilisations	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	5 900,52			5 900,52
TERRAINS	12 498,31			12 498,31
LOCAUX	68 602,06			68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	60 944,39	29 305,20		90 249,59
AMENAGEMENTS DE SITES	72 256,55			72 256,55
VEHICULES	36 768,50	2 119,45		38 887,95
MATERIELS DE BUREAU	1 149,14			1 149,14
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	13 849,22	1 073,00		14 922,22
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 899,51			7 899,51
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	12 777,39			12 777,39
MATERIELS D'ANIMATION	28 794,96			28 794,96
TOTAL	321 440,55	32 497,65	0,00	353 938,20

Tableau des amortissements	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	3 880,93	772,31		4 653,24
TERRAINS	0,00			0,00
LOCAUX	68 602,06			68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	12 327,33	6 289,81		18 617,14
AMENAGEMENTS DE SITES	60 761,65	6 896,93		67 658,58
VEHICULES	27 737,00	3 151,80		30 888,80
MATERIELS DE BUREAU	1 149,14			1 149,14
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	11 485,95	1 180,32		12 666,27
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 872,01	27,50		7 899,51
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	11 609,60	298,56		11 908,16
MATERIELS D'ANIMATION	25 167,00	1 908,58		27 075,58
TOTAL	230 592,67	20 525,81	0,00	251 118,48

Subventions d'équipements

Elles suivent les mêmes principes que les immobilisations qu'elles financent, aussi bien pour la date de mise en service, que la durée d'amortissement.

subventions d'équipement	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
report	182 638,79			182 638,79
REGION (2011-2014) reçu 75%	20 250,00			20 250,00
REGION (2011-2014) à recevoir 25%	6 750,00			6 750,00
Dons LNE (2010-2011) RénovToiture	5 861,04			5 861,04
Dons LNE (2011) pour travaux à venir	6 503,43			6 503,43
Dons LNE (2012) pour travaux à venir		4 824,20		4 824,20
DREAL remorque+attache carav RSV		2 077,69		2 077,69
				0,00
TOTAL	222 003,26	6 901,89	0,00	228 905,15

amortiss des subv d'équipement	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
report	122 082,65	14 892,19		136 974,84
REGION (2011-2014)	457,36	1 146,64		1 604,00
Dons LNE (2010-2011) RénovToiture		39,07		39,07
DREAL remorque+attache carav RSV		107,18		107,18
TOTAL	122 540,01	16 185,08	0,00	138 725,09

Fonds dédiés

engagements à réaliser sur subventions attribuées	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager
Zéro Pesticide 2011 à solder	27 036,69		27 036,69	0,00
Nature en Ville Prix/MJN pour 2012	3 000,00		3 000,00	0,00
FNE lot Agir /MJN pour 2012	830,00		830,00	0,00
Concours scolaire 2011/2012	3 000,00		3 000,00	0,00
Natura2000 rsv		21 419,28		21 419,28
Projet POP		3 500,00		3 500,00
Projet Valmare		28 059,65		28 059,65
Projet ZP		19 940,00		19 940,00
Projet Concours scolaire		1 500,00		1 500,00
Projet Balbuzard		1 245,74		1 245,74
Projet Consulteau		10 305,00		10 305,00
Projet JZP		15 251,25		15 251,25
Projet MJN		14 262,00		14 262,00
Commande / ERDF		3 510,00		3 510,00
Projet CarnetB 2013		14 000,00		14 000,00
TOTAL - compte 194100	33 866,69	132 992,92	33 866,69	132 992,92

Provision pour congés payés et RTT

Elle est calculée par salarié en fonction du nombre de jours acquis restant au 31 décembre.

Le salaire brut des 12 derniers mois (à fin décembre) sert de référence, il est multiplié par le nombre de jours acquis et divisé par 26 (*), auquel est appliqué le taux de charges patronales et fiscales du salarié constaté au cours de l'année.

Pour tout CDD éventuel faisant encore partie des effectifs au 31 décembre il a été tenu compte des 10% d'indemnités de précarité.

provision pour CP, RTT, précarité	valeur brute à l'ouverture	Provision	Reprise	Valeur brute à la clôture
en jours	413,82	398,32	413,82	398,32
montant brut	30 072,00	33 516,00	30 072,00	33 516,00
charges	13 965,00	15 523,00	13 965,00	15 523,00
TOTAL	44 037,00	49 039,00	44 037,00	49 039,00

(*) 52 semaines /12 mois = 4,33 semaines travaillées par mois. Droit à congés = 5 semaines x 6 jours.
6 jours par semaine x 4,33 semaines = **26** jours travaillés par mois.

Charges et Produits constatés d'avance

Charges, pour 1 099,38€.

Il s'agit principalement d'abonnements, d'adhésions et contrats de locations (prorata N+1).

Les produits, pour 465,00€.

Ce sont des adhésions à LNE au titre de N+1.

Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer, pour 3 360,51€, il s'agit principalement de :

- d'une provision pour honoraires Commissariat aux comptes de 3 235€

Produits à recevoir,

- RAS

Créances et dettes

comptes	Etat des créances	Montant	à un an	à plus d'un an
	<u>Autres créances clients</u>			
411100	factures animation et autres prestations	3 216,02	3 216,02	
411CDC	Caisse des dépôts et consignations	3 431,40	3 431,40	
411CEM	Cemex granulats	4 065,00	4 065,00	
411CHR	Chryso	2 778,75	2 778,75	
411CNF	Centre national fonctio	510,00	510,00	
411CNRS	Centre national recherche scientifique	11 780,00	11 780,00	
411GRA	Graine centre	2 999,62	2 999,62	
411LPO	Ligue / protection oiseaux	12 860,00	12 860,00	
411LYO	Lyonnaise des eaux	2 380,50	2 380,50	
411NACEN	Nature Centre	1 500,00	1 500,00	
411ODE	L'orléanaise des eaux	13 250,00	13 250,00	
411ONF	Office national des forêts	10 096,00	10 096,00	
411OUL	Œuvre universitaire du Loiret	120,00	120,00	
411RNF	Réserves naturelles de France	180,82	180,82	
411RTE	Réseau transport d'électricité	8 766,00	8 766,00	
411SIR	SIRTOMRA	336,00	336,00	
411SITO	SITOMAP	502,00	502,00	
411UTO	Université de Tours	9 980,00	9 980,00	
416100	clients douteux ou litigieux	5 643,00	5 643,00	
418100	clients factures à établir			
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
425200	avances permanentes	457,36	457,36	
	<u>Avances versées frs</u>			
409100		59,90	59,90	
	<u>Subventions à recevoir</u>			
441100	SUBV DIV	18 200,00	18 200,00	
441aelb	AGENCE DE L'EAU	60 414,16	60 414,16	
441asp	ASP	50 537,51	50 537,51	
441cregion	REGION	25 200,80	25 200,80	
441dreal	DREAL	12 502,50	12 502,50	
441uniform	UNIFORMATION	1 802,83	1 802,83	
	<u>Autres créances</u>			
	TOTAL	263 570,17	263 570,17	0,00

comptes	Etat des dettes	Montant	à un an	à plus d'un an
	<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u>			
401100	Fournisseurs divers	290,00	290,00	
4011AMB	Allo maman bobo	820,00	820,00	
401API	Atelier plastific impr	746,30	746,30	
401AQUI	Cécile Aquisti	1 000,00	1 000,00	
401C45	Copie 45	3 727,93	3 727,93	
401CHA	Dominique Charron	8 602,68	8 602,68	
401DSERV	Domicile service	151,20	151,20	
401FRA	Frama SAS	178,20	178,20	
401FRE	Fredon Centre	4 649,00	4 649,00	
401GOU	Goueffon sarl	8 838,44	8 838,44	
401JDF	Jardiniers de France	700,00	700,00	
401NAC	Nature Centre	40,46	40,46	
401PUB	Publigraphie	105,25	105,25	
401RIC	Ricoh France sas	217,24	217,24	
401SIC	Compagnie Centrale Sici	213,32	213,32	
408100	Factures non parvenues	16 041,54	16 041,54	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
401pasb	Personnel administr stagiaire bénévoles	1 435,96	1 435,96	
	<u>Charges sociales</u>			
428500	dettes provisions sur congés payés	33 516,00	33 516,00	
428600	dettes provisions sur charges de personnel	14 067,00	14 067,00	
431000	URSSAF	9 936,00	9 936,00	
431200	AGESSA	14,00	14,00	
437500	IRCANTEC	1 604,97	1 604,97	
437350	CDC/CNP	3 137,84	3 137,84	
437600	APRIONIS PREVOYANCE	759,00	759,00	
437CIH	CIHL	291,54	291,54	
438500	charges sociales sur congés payés	15 523,00	15 523,00	
	<u>Impôts et taxes</u>			
447110	Taxe sur les salaires	1 358,76	1 358,76	
447300	Taxe FPC	4 210,00	4 210,00	
	<u>Autres dettes</u>			
467250	Créditeur divers (diff de règl)	2 439,67	2 439,67	
491100	prov pour dépréciation des comptes clients	5 643,00	5 643,00	
	TOTAL	140 258,30	140 258,30	0,00

Autres informations :

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 23/05/2006) :

Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L 212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits.

Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.


CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Orléans, le 8 mars 2013

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOUIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social